

Plus de 73 000 personnes en Montérégie touchées par l'insécurité alimentaire

La **sécurité alimentaire** est généralement définie comme étant la possibilité pour un individu d'avoir un accès physique et économique permanent à de la nourriture de qualité et en quantité suffisante pour mener une vie active et saine en toute dignité. La sécurité alimentaire de certaines personnes peut être menacée lorsqu'elles ont de la difficulté à s'approvisionner en aliments, notamment lorsqu'elles n'ont pas les moyens financiers de les acheter ou qu'ils sont peu accessibles (ex. : commerces trop éloignés, incapacité physique). Ce bulletin porte sur une importante facette de la sécurité alimentaire, soit l'insécurité alimentaire liée au revenu. Il s'agit de la proportion de la population de 12 ans et plus, vivant dans un ménage privé, dont au moins un membre a connu de l'insécurité alimentaire au cours de la dernière année en raison d'un manque d'argent.

L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN MONTÉRÉGIE STAGNE DEPUIS 2007-2008

La situation montérégienne, en 2011-2012, s'avère comparable à celle estimée en 2007-2008. En 2011-2012, environ 5,9 % des Montérégiens de 12 ans et plus déclarent vivre dans un ménage ayant connu de l'insécurité alimentaire. Cela correspond à un peu plus de 73 000 Montérégiens, dont près de 22 000 jeunes de 12 à 24 ans. La proportion régionale est plus faible que celle observée au Québec (7,5 %).

LE REVENU : UN DÉTERMINANT MAJEUR DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

En 2011-2012, près de 40 % des personnes dont les revenus du ménage figurent parmi les plus faibles¹ déclarent que leur ménage a connu de l'insécurité alimentaire, comparativement à environ 3 % pour les autres ménages de la région.

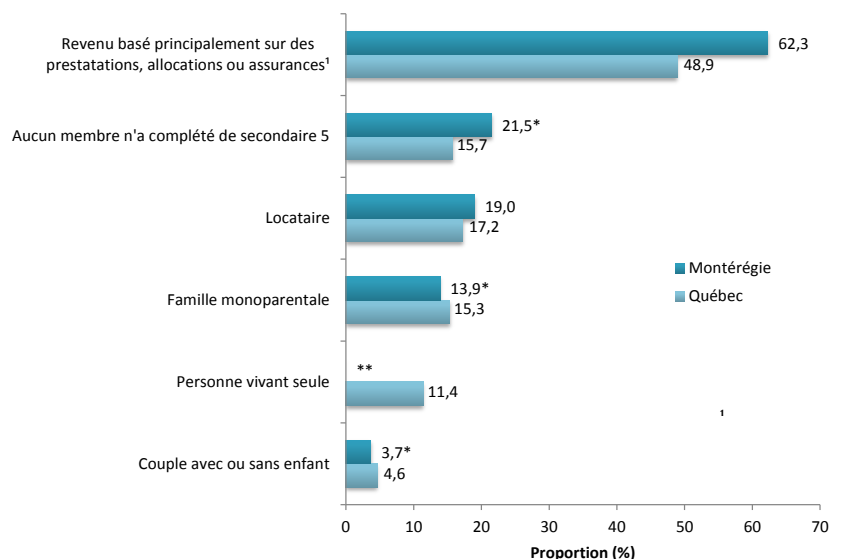
CERTAINS TYPES DE MÉNAGES SONT PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'insécurité alimentaire liée au revenu se révèle nettement plus fréquente chez certains types de ménages. En effet, parmi les Montérégiens dont le revenu du ménage provient principalement de prestations d'assurance-emploi, d'indemnités d'accident du travail ou d'allocations d'aide sociale, 62 % déclarent que leur ménage a connu de l'insécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois. Cette proportion atteint 22 % chez les membres d'un ménage dont aucun membre n'a complété un secondaire 5, et 19 % chez les ménages locataires.

L'insécurité alimentaire varie aussi selon la composition du ménage. Au Québec, 11 % des personnes vivant seules connaissent de l'insécurité alimentaire. En Montérégie, 14 % des ménages monoparentaux souffrent d'insécurité alimentaire, alors que les personnes vivant en couple, avec ou sans enfant, se révèlent proportionnellement moins touchées par cette problématique (3,7 %). Ces proportions se révèlent comparables à celles du Québec.

En somme, bien que la Montérégie affiche un portrait global plus favorable que le Québec en regard de l'insécurité alimentaire, les groupes les plus vulnérables y sont proportionnellement tout autant touchés. Des actions contribuant à accroître le revenu disponible aux ménages, telles que l'accessibilité à des logements de qualité et abordables ainsi qu'à des aliments à meilleurs coûts, peuvent contribuer à réduire durablement l'insécurité alimentaire liée au revenu.

Proportion de la population de 12 ans et plus, dont le ménage a connu une insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques du ménage, Montérégie (administrative) et Québec, 2011-2012



¹ Assurance-emploi, indemnité d'accident du travail, allocation d'aide sociale ou de bien-être.
 * Coefficient de variation supérieur à 15 % et inférieur à 25 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.
 ** Coefficient de variation supérieur à 25 %. La valeur n'est pas présentée.
 Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), 2011-2012.
 Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, mars 2016.

À RETENIR

EN 2011-2012, PLUS DE 73 000 MONTÉRÉGIENS VIVENT DANS UN MÉNAGE AYANT CONNU DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, DONT PRÈS DE 22 000 JEUNES DE 12 À 24 ANS.

LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU, PEU SCOLARISÉS, LOCATAIRES, LES FAMILLES MONOPARENTALES ET LES PERSONNES VIVANT SEULES SONT PROPORTIONNELLEMENT D'AVANTAGE TOUCHÉS PAR L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE.

LES ACTIONS CONTRIBUANT À ACCROÎTRE LE REVENU DISPONIBLE AUX MÉNAGES, TELLES QUE L'ACCESSIBILITÉ À DES LOGEMENTS DE QUALITÉ ET ABORDABLES AINSI QU'À DES ALIMENTS À MEILLEURS COÛTS, PEUVENT CONTRIBUER À RÉDUIRE DURABLEMENT L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE.

¹ Premier décile qui regroupe les 10 % des ménages ayant les revenus les plus faibles, en tenant compte du revenu total du ménage, de la taille du ménage et la région de résidence.